

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU vendredi 16 novembre 2018

Le vendredi 16 novembre 2018, le conseil municipal de Fouilloy, s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de M. Bernard BROCHOT, Maire.

Etaient présents tous les conseillers (9) en exercice sauf :

Madame Duflot donne pouvoir à Madame Defruit.

Monsieur Cauvet donne pouvoir à Monsieur Mercieca.

Madame Legrand donne pouvoir à Madame Renaud.

Monsieur Bocquet donne pouvoir à Monsieur Rondot.

Monsieur Selles donne pouvoir à Madame Henaux.

Absents non excusés : Monsieur Ducrocq – Monsieur Leboisne – Madame Marchal – Monsieur Alain Henry et Monsieur Claude Henry.

Ouverture de séance : 19h35.

Monsieur le Maire a invité les directrices de l'EPHAD de Fouilloy, madame Mazurel, et de Warloy-Baillon, madame Leblond, pour exposer le « traité de fusion absorption », validé en mars 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Cette fusion concerne 6 établissements dont Moreuil, Longueau, Bray sur somme, Villers-Bretonneux, Warloy-Baillon et Fouilloy.

Les structures actuelles comprennent :

Fouilloy : 144 places dont 24 places d'Alzheimer – 7 places d'accueil jour.

Bray sur somme : 85 places dont 12 places d'Alzheimer. Service de soins infirmiers à domicile.

Villers-Bretonneux : 80 places.

Longueau : 62 places.

Moreuil : 89 places dont 12 places d'Alzheimer.

Warloy Baillon : 75 places dont 2 places d'hébergement temporaire pour Alzheimer.

Les objectifs de cette fusion seraient :

Améliorer l'accueil des personnes âgées.

Améliorer la P.E.C. et la fluidité des parcours (un seul dossier et ne pas refaire les demandes).

Développer de nouveaux services.

Optimiser le patrimoine immobilier.

Mutualiser et optimiser les moyens de repas.

Instaurer une gouvernance unique : 2 directrices - 1 pôle de ressources humaines.

Exercer dans d'autres services pour les agents sans mutation (diversifier leur travail).

Trésorerie plus importante : 5 million d'euros.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Mercieca.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil pour l'ajout de deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour.

- Location « Liberty Form 80 »
- Demande autorisation ouverture de crédit – investissement 2019

Accordé à l'unanimité.

Approbation du PV du 20 septembre 2018 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération pour P.L.U.I. : P.A.D.D. :

Lors de la réunion du 20 septembre 2018, nous devions délibérer sur le P.L.U.I. et le P.A.D.D.

Le conseil municipal avait pris la décision de différer la délibération car une réunion d'information était prévue au début du mois d'octobre. Une invitation de la Communauté de Communes du Val de Somme a été adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal de Fouilloy.

Chaque commune doit décider si oui ou non, voire s'abstenir, sur ce projet.

Du fait de la proximité immédiate de Corbie, nous sommes inclus comme bourg structurant avec des services divers, des commerces et la gare qui n'est pas éloignée. Nous avons la possibilité d'envisager la construction de 150 à 200 nouveaux logements pour une période comprise entre 2015 et 2032, soit une moyenne de 10 nouveaux logements par an.

L'ensemble des élus et des personnes travaillant sur ce dossier est favorable à l'inscription du contournement de Fouilloy – Corbie ainsi que la passerelle. Ce pont, réservé aux piétons et vélos, reliera de manière rapide et sécuritaire, la commune à la gare, les commerces et services proposés par la commune de Corbie.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce document :

Adopté à l'unanimité.

Transfert de charges pour la compétence pluviale :

La Communauté de Communes du Val de Somme a pris la compétence de l'eau pluviale depuis le 1^{er} janvier 2018. La commission du 26 octobre 2018 a évalué le montant du transfert de charges.

L'ensemble des maires a accepté à l'unanimité ce projet mais souhaitait néanmoins apporter leur contrôle en vérifiant les fiches techniques rédigées par la Communauté de Communes du Val de Somme. Les simulations de coût ont été faites par monsieur Dubus, responsable communautaire des eaux pluviales et monsieur Peltier, directeur du C.C.V.S. La base des calculs se fait sur la longueur des réseaux de chaque commune. Notre commune dispose d'un réseau important de 7938 mètres. A titre de comparaison la commune de Corbie a un réseau de 13100 mètres pour un nombre d'habitants trois fois supérieur.

Le montant prévisionnel pour Fouilloy est de 9213 euros pour l'année 2019. Il faut savoir que l'Etat doit verser une subvention au titre de la D.G.F en 2019. A ce jour, le montant de cette aide financière n'est pas connu. Les tarifications tiendront également compte de l'entretien des réseaux et du curage des fossés.

Intervention de Madame Defruit :

Lors de la création de la Communauté de Communes du Val de Somme il a été prévu la participation des communes à chaque prise de compétence : jusqu'à ce jour la voirie communale et les ramassages des ordures ménagères. Lorsque la C.C.V.S. nous verse 76000 euros par an, reversement de la taxe professionnelle des entreprises, il est tenu compte de notre participation pour le financement de ces services. C'est pourquoi, comme la C.C.V.S. prend la compétence des réseaux d'eaux pluviales, chaque commune participe en fonction de la grandeur de son réseau.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce document :

Adopté à l'unanimité.

Délibération pour bilan d'activité Communauté de Communes du Val de Somme 2017.

Comme chaque année, nous devons délibérer sur le bilan d'activités de la C.C.V.S.

Le secrétariat a adressé à chaque membre du conseil municipal ce document associé à la convocation afin d'en prendre connaissance.

Les activités en 2017 ressemblent aux années précédentes. Avez-vous des remarques particulières ?
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce document :

Adopté à l'unanimité

Délibération sur le rapport des délégations d'assainissement collectif.

Le secrétariat a adressé à chaque membre du conseil municipal ce document associé à la convocation afin d'en prendre connaissance.

Si pas de questions, M. le Maire propose de délibérer sur ce rapport

Adopté à l'unanimité

Délibération pour le regroupement de 6 E.P.H.A.D. :

Suite aux informations apportées par mesdames Mazurel et Leblond en début de séance, nous devons délibérer pour une approbation de la fusion des établissements publics médicaux-sociaux autonomes du centre somme :

Les points défavorables évoqués sont :

Le déplacement de personnes âgées en fonction de leurs pathologies, l'éloignement de leurs proches
L'éventuelle future restructuration des personnels paramédicaux et techniques sur une future demande de l'Agence Régional de Santé.

Abstentions : (7) madame Henaux – monsieur Selles - monsieur Leduc – madame Rayez – monsieur Mercieca – monsieur Cauvet et monsieur Estienne

Contre : (4) madame Defruit – madame Dufлот – madame Legrand et madame Renaud.

Pour : (5) messieurs Brochot, Grimal, Rondot, Bocquet et Baillet.

Adopté

Délibération pour mutualisation de la protection des données informatiques, proposée par la Communauté de Communes :

Adopté à l'unanimité

Délibération D.B.M.:

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit, qui demande au Conseil l'autorisation de virer des crédits du chapitre 11 (charges générales) compte 6188 (divers) au chapitre 12 (charges personnels) compte 641 (rémunérations du personnel) pour un montant de 15000€. Et virer du chapitre 11 (charges générales) compte 6188 (divers) au chapitre 65 (autres charges) compte 6531 (indemnités) et compte 6574 (subventions aux associations) pour un montant de 5000€.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'adhésion de la commune à ce service. Les dispositions de ce service permettront à la commune de solliciter un remplacement si besoin est (suite à tout congé) ou pour faire face à un surcroît d'activité ; pourvoir à un emploi vacant.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour modification tableau des effectifs :

Reprendre texte délibération

Adopté à l'unanimité

Délibération pour octroi heures supplémentaires à des personnels :

Monsieur le Maire donne la parole à madame Defruit qui demande l'autorisation de payer des heures supplémentaires à certains agents :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Adjoint administratif territoriale stagiaire
- Adjoint administratif territoriale
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Adjoint technique 2^{ème} classe
- Agent en contrat PEC et en contrat CDD de 15h/hebdomadaire

Adopté à l'unanimité

Délibération pour modification des tarifs périscolaire :

Monsieur le Maire demande à madame Rayez d'évoquer l'augmentation du tarif de l'ALSH de Fouilloy.

Aucune augmentation n'a été appliquée depuis 2014. Suite à la réalisation de nombreux travaux de réfection et de l'augmentation de certaines charges, nous proposons une augmentation des tarifs de 5% pour les Fouilloysiens, et de 10% pour les enfants habitants à l'extérieur de la commune. Ci-joint le tableau récapitulatif avec les nouveaux tarifs sur chaque ligne.

Les tarifs sont toutefois toujours très inférieurs à nos communes voisines.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE FOUILLOY (ALSH)

PERISCOLAIRE DE 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Quotient Familial	0 - 800		801 - 1200		1201 et plus	
	1h avec goûter	1 heure	1h avec goûter	1 heure	1h avec goûter	1 heure
Fouilloy	1,16	0,95	1,21	1,05	1,26	1,16
Exterieur	1,49	1,32	1,60	1,43	1,71	1,54

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI PAR DEMI JOURNEE 8h30-11h30 et 13h30-17h

Quotient Familial	0 - 800		801 - 1200		1201 et plus	
	1/2 journée	Goûter	1/2 journée	Goûter	1/2 journée	Goûter
Fouilloy	2,21	0,50	2,47	0,50	2,63	0,50
Exterieur	3,41	0,60	3,63	0,60	3,85	0,60

PERICENTRE mercredi et petites vacances période scolaire

ATTENTION PAS D'ACCUEIL SUR LA PERIODE DE NOEL

Quotient Familial	0 - 800		801 - 1200		1201 et plus	
	1 heure		1 heure		1 heure	
Fouilloy	0,95		1,05		1,16	
Exterieur	1,32		1,43		1,54	

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES à la semaine avec le goûter

Quotient Familial	0 - 800		801 - 1200		1201 et plus	
	1 semaine		1 semaine		1 semaine	
Fouilloy	22,58		24,15		25,73	
Exterieur	34,76		37,51		39,16	

Tout retard au-delà de 18h30 non justifié et non informé une majoration de **10 euros par jour** sera facturée. Voté par le conseil municipal à l'unanimité en décembre 2017

Tarifs applicables au 1/01/2019

Adopté à l'unanimité

Délibération pour « récompenses » cantine.

Madame Defruit précise que pour la ligne de l'ordre du jour qui prévoyait une délibération pour récompense cantine, après discussion en réunion, nous annulons ce point.

Délibération pour subventions associations :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui présente les dossiers préparés par Madame Legrand. Elle demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer et donner leur accord sur l'octroi de subvention et d'une aide exceptionnelle.

Tennis club de Fouilloy: La subvention demandée est de 700 €, reportée précédemment par absences de précisions sur 2 lignes budgétaires : celle concernant la téléphonie d'un montant de 477, 86 € et la ligne «frais divers » d'un montant de 1736,99 €.

Les informations ayant été fournies, la commission propose d'accorder au Tennis Club de Fouilloy une subvention d'un montant de 500 €.

Adopté à l'unanimité

« La Maisonnée » :

Pour l'association de chantiers d'insertion, la Maisonnée, une demande exceptionnelle nous a été transmise en raison de difficultés financières rencontrées suite au changement de locaux.

Cette association intervient très régulièrement dans la commune pour un coût très raisonnable (entretien d'espaces verts, réfection du mur du cimetière, des appartements au-dessus de l'école...)

Monsieur le maire propose une aide de 1000 €.

Avant le vote monsieur Leduc demande si un bilan financier était joint au courrier. Madame Henaut répond positivement et apporte quelques précisions :

L'Association de chantiers d'insertion avait sollicité l'ensemble des 33 communes du Val de Somme sur les conseils de monsieur Babaut, président de la C.C.V.S. pour une aide exceptionnelle.

Suite à la cession des locaux par le Département qui avait repris tous les équipements internes jusqu'au porte savon, l'association se trouvait en difficulté financière. Elle devait se rééquiper entièrement. La communauté de communes du Val de Somme a racheté les locaux et les loue à « la Maisonnée ». De nombreuses communes ont répondu favorablement à cette demande exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

Pour information :

Madame Quenault, directrice de l'école, avait effectué une demande de subvention exceptionnelle pour le financement d'un projet de classe de découverte dans le Puy de Dôme. Ce projet concerne la cohorte des élèves de CM2 qui n'était pas partie durant leur scolarité. Cette subvention exceptionnelle n'est plus d'actualité car, lors du dernier Conseil d'Ecole, le Comité des Parents d'Elèves de Fouilloy a affirmé sa participation financière pour diminuer le coût à la charge des parents.

Délibération pour « Liberty Form 80 »:

Une salle de sport « Liberty Form 80 » est ouverte dans notre commune depuis le lundi 3 septembre 2018, route de Villers-Bretonneux, derrière l'auberge de Fouilloy, à côté des campings- cars.

L'activité « ZUMBA » rencontre un vif succès et nécessite une salle plus grande. C'est pourquoi les gérants ont demandé s'ils pouvaient, moyennant finance, bénéficier de la salle des fêtes de la commune pour la pratique de cette activité sportive.

Le créneau horaire serait le mercredi soir, après le Tennis de table, entre 20h15 et 21h15 ; la location serait facturée 20 € la séance, à compter du 1^{er} décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour demande autorisation ouverture de crédit – investissement 2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser à ouvrir dès janvier 2019, 25% des crédits ouverts au budget d'investissement 2018 (sans les remboursements d'emprunts) soit : $621776.43 \times 25\% = 155444 \text{ €}$

Ceci est encadré par l'Article L 1612-1 du CGCT, ceci afin de pouvoir éventuellement régler des dépenses d'investissement avant que le budget 2019 soit voté.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée :

Que devient l'ex imprimerie ?

Monsieur le Maire répond que très prochainement un centre d'appel devrait s'y installer.

Séance levée à 21h35

